

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est établi à partir de vos revenus, calculé selon un quotient familial régional.



Des repas **de qualité**

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une **alimentation saine et équilibrée**.



La **prise en charge** de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le **coût réel d'un repas évalué à 9,50 €** et le tarif du repas de chaque tranche.

1. Se munir de l'**avis d'imposition 2026** (sur les revenus 2025) dans lequel la part fiscale de l'enfant est prise en compte.

2. Dès le **24 août 2026**, connectez-vous sur :

tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro



Pensez à vous inscrire **avant le 27 septembre 2026** pour bénéficier de la tarification solidaire sur toute l'année scolaire !

— LES TARIFS



Le forfait **demi-pension**

À partir de **3 repas par semaine**, le tarif sera de **2,30 € à 5,50 €** par repas. Pour un forfait de 5 jours, le **montant annuel** sera compris entre **400 € et 957 €**.



Le forfait **internat**

Les tarifs des repas varient de **2,30 € à 5,50 €** tandis que les tarifs de la nuit et du petit-déjeuner sont uniques pour tous. Pour un forfait de 4 nuits, 4 petits-déjeuners et 9 repas, le **montant annuel** sera compris entre **1 168 € et 2 176 €**.



Les repas **au ticket**

Le ticket est au prix unique de **5,60 €** (non soumis à revenus).

Tranche	Quotient familial annuel régional	Tarif du repas au forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040 €	2,30 €	75,79 %
2	≤ 5 780 €	2,40 €	74,74 %
3	≤ 7 960 €	2,50 €	73,68 %
4	≤ 9 850 €	2,60 €	72,63 %
5	≤ 11 570 €	2,70 €	71,58 %
6	≤ 13 300 €	2,83 €	70,23 %
7	Non soumis à revenus*	2,85 €	70 %
8	≤ 15 400 €	3,25 €	65,79 %
9	≤ 18 380 €	3,85 €	59,47 %
10	≤ 23 960 €	4,75 €	50 %
11	≥ 23 961 €	5,50 €	42,11 %

Formule de calcul du quotient familial annuel régional = revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales.

* Pour les élèves hébergés par une structure de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en famille d'accueil, confiés à un tiers ou à un établissement dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, placés dans une structure médicale ou médico-sociale (ITEP), en section français langues étrangères (FLE), en échange scolaire ou en séjour linguistique.

naquil.fr/tarification-solidaire

du lundi au vendredi de 9h à 18h

05 49 38 49 38 + choix 1

INFORMATIONS ET CONTACT



Région
Nouvelle-Aquitaine

**DES REPAS
POUR TOUS
UN TARIF
POUR CHACUN**

Rentrée 2026

Inscription
**TARIFICATION SOLIDAIRE
DES RESTAURANTS SCOLAIRES**